

**Master Comptabilité, Contrôle et Audit
Concours d'entrée**

Traiter en une heure et quarante cinq minutes les deux cas ci-après :

N.B : Les calculs doivent être justifiés et non seulement chiffrés.

L'usage des calculatrices est strictement personnel.

Cas n°1:

Le chef comptable de la société industrielle « Alu. Maroc » vous communique l'extrait de la balance par soldes, établie avant inventaire du 31/12/2010, et soumet à votre examen les dossiers ci-après, relatifs aux travaux d'inventaire du même exercice:

N° des comptes	Intitulés des comptes	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
1111	Capital social	-	990 000
1351	Provisions pour amortissements dérogatoires	-	43 200
1511	Provisions pour litiges	-	40 000
2111	Frais de constitution	35 000	-
2230	Fond commercial	560 000	-
2321	Bâtiments	700 000	-
2340	Matériel de transport	415 000	-
2351	Mobilier de bureau	?	-
2481	Titres immobilisés	250 000	-
2510	Titres de participation	54 000	-
28111	Amortissements des frais de constitution	-	28 000
28321	Amortissements des bâtiments	-	140 000
28332	Amort. du matériel et outillage	-	231 371
2834	Amort. du matériel de transport	-	180 000
28351	Amort. du mobilier de bureau	-	30 000
2948	Prov. pour dépr. autres créances financières	-	10 000
2951	Prov. pour dépr. des titres de participation	-	1 200
3421	Clients	282 000	-
3424	Clients douteux ou litigieux	246 840	-
3500	Titres et valeurs de placement	60 000	-
3942	Prov. pour dépr. des clients et comptes rattachés	-	148 000

I. Dossier des provisions réglementées et des provisions pour risques et charges

1. Les provisions pour amortissements dérogatoires ont été constituées, suite à l'acquisition, en janvier 2008, d'un matériel industriel au prix de 216 000 DH TTC. Pour ce matériel, l'amortissement économique qui se justifie est l'amortissement linéaire sur une durée de vie de 5 ans. Mais la société décide de profiter de la possibilité fiscale de pratiquer l'amortissement dégressif en constituant, fin 2008 et 2009, des provisions réglementées.
2. La provision pour litiges a été constituée en 2008, suite à un procès opposant "Alu. Maroc" à l'un de ses concurrents. En novembre 2010, ce dernier est débouté de sa demande et le tribunal de commerce le condamne à supporter tous les frais de procédure.

II. Dossier des immobilisations

3. Les frais de constitution ont été engagés lors de la création de la société et sont amortis linéairement sur 5 ans.

4. La valeur du fonds commercial est estimée, selon l'avis d'un expert, à 480 000 DH HT au 31/12/2010.

5. Les bâtiments sont amortis linéairement sur 20 ans.

6. Le matériel et outillage comprend :

- une machine M1 acquise neuve le 11/05/2006 pour 180 000 DH TTC et amortie en dégressif sur 5 ans ;

- un outillage acheté d'occasion à la date de création de la société et amorti en linéaire au taux de 10%.

✗ un matériel industriel acquis en janvier 2008 pour 216 000 DH TTC.

La machine M1 a été revendue fin décembre 2010 contre virement bancaire. A cette date, seule l'opération de vente a été comptabilisée (prix de cession : 8 000 DH).

7. Le matériel de transport est amorti aux taux constant de 20% et se compose de deux véhicules :

- une camionnette acquise il y a 5 ans ;

- une voiture de tourisme acquise pour 190 000 DH TTC le 14/05/2010 et mise en service le 22/07/2010.

8. Le mobilier de bureau comprend divers mobiliers acquis à la date de création de la société, amorti linéairement sur 8 ans.

III. Dossier des créances

L'état des créances douteuses, avant inventaire du 31/12/2010, se présente ainsi :

Noms	Créances TTC	Provisions au 31/12/2009	Règlements en 2010
Mobicom	187 200	46 800	131 040
AQUA	104 400	52 200	31 320
Texom	117 600	49 000	Néant

Remarques

a. Mobicom est en faillite. Le règlement effectué en 2010 est pour solde de tout compte.

b. La provision sur AQUA doit être réajustée à hauteur de 50% du solde de la créance.

c. Les nouvelles estimations conduisent à porter la provision sur Texom à 70% de la créance.

d. Le compte "3421. Clients" comprend une créance de 134 400 DH TTC sur Kit.SA qui est actuellement en règlement judiciaire. On estime le taux de couverture de cette créance à 60%.

IV. Dossier concernant le portefeuille des titres

Au 31/12/2010, avant inventaire, le portefeuille des titres de la société comprend les actions suivantes :

Titres	Classement comptable	Date d'acquisition	Qté.	Coût d'achat unitaire	Cours au 31/12/2009	Cours au 31/12/2010
MONA	Titres immobilisés	16/04/2009	1 000	250	260	240
SOMA	Tit. de participation	15/03/2009	120	450	440	420
AXAS	T. et V. de placement	16/09/2010	180	300	-	280

N.B: Au cours de l'exercice 2010, la société a cédé 20 actions SOMA au cours de 430 DH, contre virement bancaire; le comptable n'a rien enregistré concernant cette opération de cession.

Travail demandé :

1. Dresser le tableau d'amortissement complet (fiscal, économique et dérogatoire) pour les 5 ans de vie du matériel industriel acquis en janvier 2008.

2. Présenter au journal les écritures d'inventaire nécessaires au 31/12/2010.

Cas n°2 :

La société ANWAL envisage de lancer un nouveau produit. Elle prévoit de fabriquer et de vendre 15 000 unités la première année. Les quantités fabriquées et vendues suivraient une progression annuelle de 20% jusqu'à la 5^{ème} année et se stabiliseraient ensuite. La durée de vie économique du projet devrait être de 8 ans. Les investissements en matériels s'élèvent à 2 400 000 DH. Ils sont amortissables sur 10 ans et leur valeur résiduelle à la fin de la 8^{ème} année est supposée égale à la valeur nette comptable.

Le produit serait vendu au prix de 500 DH. Ses charges variables unitaires de fabrication et de vente s'élèveraient à 280 DH ; les charges fixes annuelles décaissables (hors incidence du financement) atteindraient 600 000 DH.

Durant toute la période d'exploitation :

- le prix de vente et les différentes charges unitaires seront supposés stables ;
- le besoin en fonds de roulement d'exploitation généré par ce projet est estimé à 20 % du chiffre d'affaires.

Le taux de l'IS est de 30 %. Le taux d'actualisation est de 14 %.

Les calculs seront effectués en milliers de dirhams (en tenant compte de l'arrondi).

Deux solutions de financement sont à l'étude :

- Financement de la moitié des équipements par un emprunt au taux de 12 % remboursable par 6 annuités constantes, avec un différé de remboursement (intérêt et capital) de 2 ans ; le reste de l'investissement serait financé par fonds propres. Il faut prévoir des frais d'emprunt de 2% du montant de l'emprunt amortis sur 2 ans.
- Financement de la totalité des équipements par un contrat de crédit-bail sur 5 ans prévoyant 5 loyers annuels de 900 000 DH (versés en début de période), en prévoyant un dépôt de garantie de 30 000 DH récupérable en fin du contrat et une option d'achat (effectivement exercée) de 300 000 DH à l'issue de la cinquième année. Le bien serait ensuite amorti en 3 ans.

Travail demandé:

1. Calculer le seuil de rentabilité du projet (exprimé en quantités) la première année. Conclusion.
2. Déterminer la VAN du projet. Conclusion.
3. Choisir le meilleur financement du projet sur la base du critère des décaissements réels.
4. Calculer la CAF après financement générée par le projet durant toute sa durée de vie.